

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017 A 19 HEURES 30

L'an deux mil dix sept, le vingt sept janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. SATURNO Joseph, Maire.

Etaient Présents : Mme LEDUC Sabine. M. TOCHE Francis M. STRUGO Jacques. Mme BLANQUET Marie. M. ZAMPINI Joël. M.SPINELLI Sébastien. Mme OTTO Fabienne. Mme DINOCOURT Sylvie.

Absents : Mme TORRE Caroline qui a donné pouvoir à M. TOCHE Francis et M. PAIRE Sébastien, absent non excusé.

Secrétaire de séance : Mme OTTO Fabienne

Convocation du 19 Janvier 2017

Ordre du jour :

- **Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Alpes D'Azur (loi Allur)**
- **Réflexion sur le document d'urbanisme le plus approprié sur la Commune**
- **Désignation d'un référent de Sécurité Civile Communale**
- **Questions diverses.**

I – Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Alpes D'Azur (loi Allur)

DELIB N°01-2017

OBJET : Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Alpes d'Azur (loi ALUR)

Le Maire expose au Conseil que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés de Communes et aux Communautés d'Agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux Communautés de Communes et aux Communautés d'Agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus ».

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, le Maire propose aux conseillers d'adopter cette délibération de refus du transfert automatique de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 : De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Alpes d'Azur

Article 2 : De demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Délibération approuvée par 10 voix pour – 0 voix contre et 0 abstention.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

II- Réflexion sur le document d'urbanisme le plus approprié sur la Commune :

Une réunion sera organisée avec l'ensemble du Conseil Municipal le 24 février prochain avec Mme ESTELLON, notre urbaniste pour discuter du document d'urbanisme le plus avantageux pour notre collectivité.

III – Désignation d'un référent de Sécurité Civile Communale

Par courrier du 20 décembre 2016, Monsieur le Préfet des AM demande à chaque commune d'identifier un référent de sécurité civile.

Ce correspondant interviendra en complément des interactions existantes et ne se substitue pas au maire qui reste le contact privilégié du préfet en cas d'évènement grave.

Pas de référent communal nommé.

IV- QUESTIONS DIVERSES :

1- PRIMAGAZ

Le site N°3 situé au lieu dit « Bonne Terre » a été retenu officiellement pour l'implantation de PRIMAGAZ.

Il est prévu 2 ans de travaux avec création d'un rond point au niveau de l'entrée de la carrière BERMONT.

2- Passage à niveau à Gare de Malaussène :

Les démarches sont en cours pour créer un passage à niveau à la Gare de Malaussène avec la DDTM – la CP - la Région PACA et M. Bernard GAUTHIER qui laisserait les terrains pour le désenclavement.

Ce Passage à niveau permettrait d'avoir une issue de secours en cas d'intempéries et pour les véhicules d'urgence dans un premier temps.

3- Travaux en cours :

Les travaux du Viaduc sont terminés.

Réparation de 4 fuites par l'entreprise VEOLIA dans le Village.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Joseph SATURNO.

